

10 mars 2020

Chers membres de la Commission Mondiale de Droit de l'Environnement,

À cause de l'évolution rapide des risques pour la santé mondiale posés par COVID-19 et des complications croissantes pour les voyages, nous vous écrivons pour vous informer que le comité d'organisation a décidé de **reporter** le 2e Congrès mondial du droit de l'environnement (le Congrès), la 3e Assemblée générale de l'Institut judiciaire mondial de l'environnement et les événements associés prévus du 23 au 27 mars 2020 à Rio de Janeiro au Brésil.

Nous espérons que vous comprenez que cette décision difficile n'a pas été prise à la légère et seulement après une consultation complète avec le Secrétariat de l'UICN, le Comité directeur de la Commission mondiale du droit de l'environnement, les Nations Unies programme pour l'environnement (UNEP), l'Institut Judiciaire Mondial de l'Environnement (GJIE), la direction du Conseil international du droit de l'environnement (ICEL) et d'autres partenaires, en particulier la magistrature brésilienne, les barreaux et les représentants du gouvernement, qui ont tous travaillé très dur pour assurer le succès des divers événements importants de la semaine.

Les organisateurs du Congrès avaient déjà pris des dispositions pour que des précautions sanitaires soient prises pendant l'événement, y compris des soins médicaux sur place, des désinfectants, des contrôles de température et la présence d'un expert en santé publique en épidémiologie. Cependant, les événements récents ont depuis dépassé même ces efforts de planification importants.

Notre décision est confirmée et est informée par l'annonce du UNEP du 9 mars 2020 selon laquelle, compte tenu de l'évolution de la situation COVID-19, il ne pourrait pas procéder à la première réunion mondiale de trois jours des points focaux nationaux du cinquième programme de Montevideo sur le développement et l'examen périodique du droit de l'environnement (réunion de Montevideo). La réunion de Montevideo a ancré notre semaine d'événements et cela aurait attiré des participants mondiaux de plus de 100 pays. De plus, les autorités sanitaires brésiliennes ont annoncé des mesures supplémentaires, si elles étaient confirmées, pour les voyageurs arrivant qui auraient posé de nouvelles difficultés à nos participants. Ces mesures sont, bien entendu, compréhensibles et font partie des défis de plus en plus complexes et mondiaux associés à COVID-19.

Nous informerons tout le monde de la date future du Congrès reporté et des événements connexes dès que la situation sanitaire mondiale se stabilisera et que plus de détails seront connus.

En terminant, nous tenons à vous remercier tous pour vos contributions et engagements enthousiastes au Congrès et aux événements connexes. Que vous soyez un conférencier de haut niveau, un coprésident de session, un coordinateur de flux, un membre ou un conseiller de l'équipe de plaidoirie, un présentateur de documents universitaires ou un participant intéressé, votre participation est ce qui a fait - et fera - de ce Congrès et des événements connexes un étape importante dans le développement de l'état de droit environnemental.

Nous tenons également à remercier nos collègues de l'équipe de planification du Congrès du monde entier pour leur dévouement et leur travail intensif sur la préparation du Congrès et des connexes événements pendant de nombreux mois. Grâce au dévouement constant de chacun à notre objectif commun, le temps et les efforts considérables investis ne seront pas perdus mais poursuivis et porteront leurs fruits dans un avenir proche.

Le comité organisateur est profondément reconnaissant de votre engagement envers les questions qui nous intéressent tous, ainsi que de votre amitié et de votre compréhension. Avec un optimisme partagé, nous dévoilons ici notre devise pour le futur Congrès: «L'État de droit environnemental: une planète, un avenir».

Cordialement,

Arnold Kreilhuber  
Directeur par intérim, Division du droit  
ONU programme pour l'environnement

Denise Antolini  
WCEL, vice-présidente  
Union internationale pour la conservation de la nature